

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la personne physique ou morale qui sollicite la délivrance des cartes d'identité électroniques, des documents d'identité électroniques pour enfant belges de moins de douze ans et des cartes et documents de séjour délivrés à des ressortissants étrangers payera la taxe communale conformément à la délibération du Conseil communal en date du 21/10/2013 ainsi que le montant ristourné au SPF conformément à leur courrier daté du 24/09/2014 comme suit :

	Taxe communale au 01/01/2015	Montant ristourné au SPF au 01/01/2015	Montant total à réclamer au 01/01/2015
<u>Pour les cartes d'identité (procédure normale)</u> Pour une 1 <sup>ère</sup> carte d'identité ou pour toute autre carte délivrée contre remise de la carte ancienne <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour le premier duplicata</li> <li>• Pour les duplicata suivants</li> </ul>	8€	15,20€	23,20€
<u>Pour les titres de séjour aux étrangers – (carte d'identité électronique – procédure normale)</u>	8€	17,70€	25,70€
<u>Pour les cartes d'identité électroniques délivrées aux enfants belges de moins de 12 ans (procédure normale)</u>	1 <sup>ère</sup> : gratuit 2 <sup>ème</sup> : 1 €	6,10€	6,10€ 7,10€
Documents d'identités – procédure d'urgence :			
<b>Prix pour la KID'S CARD</b>			
Procédure <b>URGENTE</b> (livraison dans les <b>5 jours</b> )	0€	109,80€	109,80€
Procédure <b>TRES URGENTE</b> (livraison dans les <b>3 jours</b> )	0€	174,30€	174,30€
Procédure urgente ou très urgente demandées <b>au même moment pour les enfants de la même famille et donc inscrits à la même adresse – (A partir de la 2<sup>ème</sup> kidsID)</b>	0€	50€	50€
<b>Prix pour la CARTE POUR BELGES</b>			
Procédure <b>URGENTE</b> (livraison dans les <b>5 jours</b> )	8€	116,90€	124,90€
Procédure <b>TRES URGENTE</b> (livraison dans les <b>3 jours</b> )	8€	181,30€	189,30€
<b>Prix pour la CARTE POUR ETRANGERS</b>			
Procédure <b>URGENTE</b> (livraison dans les <b>5 jours</b> )	8€	116,90€	124,90€